



Demande de travailler le samedi

Par **BM**, le 13/08/2020 à 20:47

Bonjour

Je suis en poste dans une entreprise informatique depuis 23 ans en tant que **chef de projet**. Sur mon contrat il est indique entre autre assistance aux clients pour mise en oeuvre d'une base de donnée. On me demande de faire des opérations de maintenance lourde sur la base de donnée un **samedi or, sur mon contrat de travail, mes horaires sont du lundi au vendredi. Nous travaillons sur une base de jours ouvrés**. Les opérations que l'on me demande sont plus du ressort d'un DBA (administrateur) que d'un chef de projet. En plus ce sont des commandes que je n'ai jamais lancées et je ne sais pas quelles incidences cela peut engendrer ? J'ai refusé d'accomplir cette tache le samedi mais je suis d'accord pour faire cette tâche dans la semaine. La direction me répond en me disant qu'en semaine cela ralentirait les traitements et donc qu'elle doit se faire le samedi. En cas de refus je risque une mesure disciplinaire.

La question est donc : Quel est mon droit et que dois-je faire ?

Merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le 13/08/2020 à 21:27

Bonjour,

Ce sujet devrait être transféré en Droit du Travail...

Les jours de travail indiqués au cointrat de travail ne le sont en principe qu'à titre indicatif et l'employeur vpeut vous demander d'effectuer des heures supplémentaires y compris un smedi qui est un jour ouvrable sauf disposition contraire à la Convention Collective applicable...

Par ailleurs, vous ne pouvez refuser d'effectuer que des tâches trop éloignées de votre qualification...